

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal du JEUDI 10 DECEMBRE 2015

Le 10 décembre 2015 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 4/12/2015, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Christiane PREVOST, Maire.

Etaient présents : MM PREVOST Christiane ; BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; BREHIER Jacques ; NORMAND Isabelle ; NICOLAS Marie-Noëlle ; PLON Patrick ; GENTIL Christian ; LOISEAU Laurent ; BOINOT Florence ; GASSELING Théo ; JANOT Jean-Marie ; TIREAU David

Etait représentés : MM LACHETEAU Nathalie (pouvoir à Pierron P) ; PACREAU Stéphane (pouvoir à Bœuf P)
Présents : 13 Votants : 15

Mme Isabelle NORMAND a été nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance du 4 novembre 2015 (15 voix POUR)

ORDRE DU JOUR

◆ **Projet d'acquisition par voie de préemption de l'immeuble 30 Grand rue**

Intervention de Monsieur Guglielmi du C.A.U.E. : l'ensemble immobilier mis en vente est intéressant pour envisager des aménagements possibles :

- pour dynamiser le centre bourg, par l'ouverture vers la Grand rue d'un espace de stationnement, un aménagement de la rue avec largeur de trottoirs conformes à l'accessibilité, préservation des boisements en haies de clôture
- pour offrir des perspectives d'ouverture pour les parcelles en zone Ua et 1AU au sud

Intervention de Monsieur Mevellec de l'ATD qui présente la note pré-opérationnelle d'aménagement d'équipements du bourg centre

Arrivée de nouveaux services ; accent mis sur l'accessibilité qui ne concerne pas que les handicapés
6 points mentionnés :

- étape 1 : une étude complète préalable
- étape 2 : accessibilité de la Poste et de la rue du Docteur Feuillet
- étape 3 : aménagement de la Grand rue
- étape 4 : aménagement d'une nouvelle voie douce vers le plan d'eau
- étape 5 : aménagement de la place Edgard Saulnier
- étape 6 : aménagement de la zone de préemption Grand rue

S'il est décidé d'une étude complète, il est nécessaire de recourir à un maître d'œuvre (coût 15 000 € environ subventionnable à 50 % par le Département ; cahier des charges et aide au choix du prestataire par l'ATD)

Débat :

- *double objectif : économique et social*
- *utilité de conserver le bâti, plutôt ouvrir sur la largeur car problème de sens unique*
- *éventuellement acquisition d'une bande de terrain de l'école privée pour double flux entrée/sortie*
- *réhabilitation de bâtiments pour locatif : ce n'est pas le rôle de la commune*

VOTE sur la préemption de l'ensemble immobilier : 15 voix POUR

Par conséquent : crédit budgétaire à prévoir

VOTE pour recourir à la maîtrise d'œuvre pour l'étude globale : 15 voix POUR

◆ **Lotissement de la Chapelière** : présentation d'un permis d'aménager modificatif pour assouplir le règlement et les limites de construction (6 m au lieu de 3 m) ...VOTE 15 voix POUR

◆ **Route d'Aigre (partie)** : déclassement RD 19 et reclassement en voie communale
Rue du pré Saunier : déclassement voie communale et reclassement en RD 19
VOTE : 15 voix POUR

◆ **Charte de mutualisation avec la CC Val de Charente + Convention de remboursement** pour le travail administratif fait en mairie pour la régie périscolaire VOTE : 15 voix POUR

◆ **Remplacement d'un adjoint technique 2^e classe** : accord pour recrutement en CDD 3 mois renouvelable 3 mois, pour un temps de travail de 19.25 h hebdo à partir du 8 février 2016

◆ **Motions adoptées à l'unanimité** : soutien au maintien des urgences à l'hôpital de Ruffec et soutien au maintien des arrêts TGV en gare de Ruffec

◆ **Questions diverses :**

- schéma départemental d'intercommunalité : la CC Val de Charente n'est pas concernée par un regroupement
- le repas des aînés aura lieu le 14 février 2016 : à voir avec l'Auberge de l'étoile d'or et sinon Monsieur Chauvin de Marcillac Lanville
- fermeture de la Trésorerie d'Aigre, transfert à Ruffec
- départ de M. Garant de la Poste et remplacer par Mme Guibert
- proposition d'achat d'un conteneur pour servir de lieu de stockage à l'Ass VAL près de la salle des fêtes (table de ping-pong,...) au prix de 1 600 € ht VOTE : 14 voix POUR et une abstention

Interventions :

- *demande d'encart pour « l'opposition » dans le bulletin municipal*
- *Monsieur Janot demande un droit de réponse à insérer dans le bulletin municipal suite à l'article paru en juin « requête auprès du tribunal administratif » et dans lequel il a été cité*

La séance est levée à 23h05